

## PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE

SITUATION	PIECES A FOURNIR
<b>Stagiaire IUFM ou Centre de Formation pour les C.O.P.</b>	Arrêté ministériel Attestation de l'I.U.F.M.
<b>Situation familiale RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS</b> Mariés, Pacsés , enfant reconnu par les 2 parents situation prise en compte au 1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE 2009 Enfants à charge de moins de 20 ans au 01/09/09 <b>Pour les PACS établis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009</b> A/c juillet 2008 (mention sur extrait d'acte de naissance)	Photocopie du livret de famille ou Extrait d'acte de naissance Extrait d'acte de naissance de l'enfant ou copie intégrale Attestation du Tribunal d'Instance Avis d'imposition commune année 2008 Copie intégrale extrait d'acte de naissance
<b>Pour les PACS établis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> septembre 2009</b>	Attestation du Tribunal d'Instance Déclaration sur l'honneur signée par les deux partenaires d'une imposition commune revenus 2009
<b>Situation de grossesse</b> Agent pacsé ou agent non marié	Certificat de grossesse délivré avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2010 Attestation de reconnaissance anticipée par les deux parents avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2010
<b>Résidence de l'enfant</b> (enfant de moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> septembre 2010)  Personnes isolées	Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique, joindre les justificatifs et les décisions de Justice. Pour les personnes isolées : photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance et toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de l'enfant
<b>Situation professionnelle</b> Le conjoint doit exercer une activité professionnelle	Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint (CDI, CDD) sur la base de bulletins de salaire ou des chèques emplois services,....) <b>Pour les contrat d'apprentissage :</b> copie du contrat précisant la date d'entrée et et la durée du contrat. <b>En cas de chômage : Attestation récente</b> d'inscription à l'ANPE et attestation de la dernière activité professionnelle.
<b>Résidence privée</b>	Facture d'EDF, quittances de loyers, copie du bail,...
<b><u>Dossier à déposer auprès du médecin-conseiller technique</u></b>  <b>au titre du handicap</b> (art. 2 de la loi du 11 février 2005)	Tout justificatif justifiant de la situation au titre d'un handicap. attestation de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé . Pour le mouvement 2010 la preuve du dépôt de la demande sera encore acceptée.

